

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 8 janvier 2018** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoît Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Vincent Brochu
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Denis Hébert
 - 5.5 Gaétan Labelle
 - 5.6 Guy Jubinville
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de décembre 2017
 - 6.2 Dépôt de la liste des transferts budgétaires
 - 6.3 Adoption des cédules de versements d'aide financière octroyés aux organismes de loisirs, de cultures, des parcs et de Rues Principales pour l'année 2018
 - 6.4 Ordre à la greffière de procéder à la vente des immeubles pour le non-paiement des taxes foncières

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de décembre 2017
- 7.2 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 213, rue Bellevue
- 7.3 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 641, rue des Marronniers
- 7.4 Nomination de madame Marise Viens à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook jusqu'au 31 décembre 2019
- 7.5 Délégation de monsieur Vincent Brochu à titre de conseiller pour les dossiers reliés à l'environnement

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

- 8.1 Octroi d'une aide financière de 2 500 \$ à l'Harmonie de Coaticook

9. LOISIRS

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Autorisation aux cadres des services extérieurs à procéder aux appels d'offres pour leurs différents secteurs pour l'année 2018
- 11.2 Réquisition numéro 2018-01 au montant de 11 400 \$ plus les taxes applicables, pour les honoraires professionnels pour la réévaluation de l'étude de sécurité du barrage Belding
- 11.3 Réquisition numéro 2018-02 au montant de 10 810 \$ plus les taxes applicables, pour les honoraires professionnels pour la réévaluation de l'étude de sécurité du barrage St-Paul
- 11.4 Réquisition numéro 2018-03 au montant de 13 583 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'une surfaceuse pour le tracteur numéro 90
- 11.5 Achat d'un camion-grue usagé pour le plantage de poteau électrique au montant de 31 500 \$ plus les taxes applicables
- 11.6 Acceptation de la soumission pour l'achat et l'installation des composantes d'une tarière sur le nouveau camion-grue, soit celle de la compagnie Wajax, au montant de 57 750 plus les taxes applicables
- 11.7 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour des travaux de mécanique, carrosserie et peinture sur un

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

camion-grue, soit celle de la compagnie Restauration MGM au montant de 37 000 \$ plus les taxes applicables

11.8 Promesse de servitude d'égout pluvial et sanitaire entre la Ville de Coaticook et les propriétaires du lot 3 310 089 du cadastre du Québec et circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature

11.9 Mandat à la direction générale pour entamer la négociation pour l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un puits

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

14.1 Adoption pour l'année 2018 de la Politique d'encouragement à la construction

14.2 Adoption pour l'année 2018 de la Politique familiale de la Ville de Coaticook

15. RÈGLEMENTS

15.1 Avis de motion du règlement 3-2-2 (2018) concernant le remboursement des dépenses réellement faites par un membre du conseil ou d'un comité, fonctionnaire ou employé pour le compte de la Ville de Coaticook et demande de dispense de lecture

15.2 Adoption du règlement 24-1-19 (2018) déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2018

15.3 Adoption du règlement numéro 29-B-5 (2018) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2018 le montant maximal de dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*

15.4 Adoption du règlement 12-5 RM330-2 (2018) Règlement abrogeant et remplaçant le 12-5 RM330-1 (2016) et autres amendements relatifs au stationnement

15.5 Adoption du règlement 12-5 RM 399 (2018) règlement relatif à la circulation

15.6 Adoption du règlement numéro 25 (2018) imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2018

15.7 Adoption du second projet de règlement numéro 6-1-61 (2017) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables à l'épandage et stockage temporaire des matières résiduelles fertilisantes (MRF) »

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 16.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'achat de transformateurs de mise à la terre 26,4 kV pour le nouveau poste de distribution d'Hydro-Coaticook, soit celle de la compagnie Transformateurs Pioneer au montant de 261 400 \$ plus les taxes applicables

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18-01-34375

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 18-01-34375

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-01-34376

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017

RÉSOLUTION 18-01-34376

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire et de l'assemblée extraordinaire du 11 décembre 2017 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire et de l'assemblée extraordinaire du 11 décembre 2017 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Souhais de la bonne année pour 2018;
- Personnalité de l'année par le Progrès, merci à tous;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Implantation du réseau internet dans toute la MRC, octroi du $\frac{2}{3}$ des coûts en subvention, remerciement aux ministres;
- Sens unique rue Cleveland, en opération sous peu.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 VINCENT BROCHU

Bonjour amis citoyens

Pour commencer, laissez-moi vous souhaiter une très belle année remplie de santé et d'amour.

J'espère que votre temps des fêtes fût agréable et que vos sapins ont su aiguayer vos familles. Vous savez que cette semaine c'est maintenant le temps de les mettre aux chemins.

En parlant des choses à mettre au chemin, le calendrier des collectes est présentement en ligne sur le site de la ville de Coaticook et sera aussi dans le prochain Crieur public.

Autre sujet, le comité consultatif d'urbanisme et fier de souhaiter la bienvenue à Marise Viens comme nouveau membre du comité.

Laissez-moi vous faire un bilan annuel des constructions de la municipalité de Coaticook :

- Résidentiel 9 100 000 \$
- Commercial 950 000 \$
- Industriel 1 600 000 \$
- Public et institutionnel 700 000 \$
- Agricole 3 300 000 \$
- Permis divers 977 000 \$

Au total c'est 16 594 119 \$ pour 2017 contre 18 500 000 \$ pour 2016.

Il faut savoir qu'au niveau de la construction résidentielle, il s'agit d'un montant record au niveau financier.

Merci et bonne soirée

5.2 SYLVIANE FERLAND

En cette nouvelle année qui commence, je vous présente tous mes meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité, tant pour vous-même, que pour vos proches.

Que cette année soit remplie de réussites tant professionnelles que personnelles et de satisfactions dans votre travail.

Je souhaite que vos projets trouvent des issues positives et se concrétisent par de beaux succès.

Pour cette année 2018, je souhaite surtout à la vie culturelle de Coaticook de continuer à se développer. Je souhaite que nos différents infrastructures et programmes permettent aux citoyens et aux visiteurs d'apprécier la vie à Coaticook. Bonne année à tous.

Maintenant,

Bibliothèque Françoise Maurice

- Rencontre du Club de scrabble tous les mardis et jeudis PM à compter du 9 janvier
- Mercredi 10 janvier et 7 février 13 h 30 : Club de lecture

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Mercredi 10 janvier 18 h 30 : Séance d'information sur les services BiblioAidants et de la Bibliomobile (pour les proches aidants)
- Samedi 13 janvier et 10 février : Heure du conte (spécial St-Valentin) désormais à 11 h

Musée Beaulne

Quatre expositions qui se poursuivent jusqu'au 28 janvier

- Tiens bien ton chapeau
- Collection du Musée jusqu'au 28 janvier 2018
- Acéphale de Chantal Bonneville 28 janvier
- Arte facta Maude Langlois 28 janvier
- Les trains sous le sapin de Robert Sheldon 21 janvier 2018.

Pavillon des arts

- Les Denis Drolet le samedi 20 janvier 2018.
- Cindy Bedard vendredi le 26 janvier album de l'année au gala de l'Adisq.
- Le 27 janvier avec Samuele
- Et le vendredi 9 février Emie R. Roussel gagnante du Félix pour album jazz

Artiste en résidence

Animatrice : Marie-Christine Boyer

Marie-Christine Boyer est auteure de plusieurs nouvelles publiées dans des revues littéraires du Québec et d'un roman « Farö », publié en 2016 aux éditions Triptyque (Nota Bene). Elle sera artiste en résidence à Coaticook pour les mois de janvier, février et mars 2018. À cette occasion, elle proposera une série d'ateliers d'écriture ouverts à tous et toutes désirant pratiquer l'écriture, découvrir celle des autres et acquérir de la flexibilité d'écriture au fil des exercices proposés.

Les ateliers sont tenus dans une atmosphère conviviale où l'absence de jugement négatif est une règle absolue, tout en favorisant l'émergence de commentaires constructifs. Marie-Christine a déjà donné les ateliers « Pêche à la ligne » pendant une dizaine d'années dans différentes bibliothèques de la région de Québec.

Proposition d'atelier d'écriture pour l'hiver 2018

Cet atelier s'adresse à toute personne désirant explorer l'écriture sous différentes formes. Des exercices de réchauffement au début des rencontres permettent aux participants de rentrer progressivement dans l'écriture puis des activités plus longues sont proposées. L'ensemble de ces exercices et jeux permettent de stimuler l'imagination, la flexibilité et la créativité des participants. Ils ou elles sont invités à écrire pour le plaisir, à explorer l'écriture comme moyen d'expression et à partager le fruit de ces explorations avec le groupe des participants.

Information

- Dates : les vendredis 2 et 16 février ainsi que les 2 et 16 mars
- Heures : à déterminer avec les participants. Les ateliers sont d'une durée de 3 heures.
- Lieu : 3^e étage de la bibliothèque dans l'atelier de l'artiste en résidence
- Inscription : laisser votre nom et vos coordonnées, courriel et téléphone à la bibliothèque Françoise-Maurice.

Merci !

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Bonsoir, chers citoyens et chères citoyennes...

Je débute tout d'abord en vous souhaitant à tous une année 2018 remplie de sérénité, de paix, de bonheur, de grandes joies, mais surtout, ce qui est le plus important, la Santé. Donc, Bonne Année 2018.

Parlons un peu des patinoires extérieures... Avec les temps froids que nous avons reçu, toutes les patinoires sont belles et en fonction depuis un certain temps... Je sais aussi qu'il y a certaines inquiétudes par rapport à des relocalisations ou même des fermetures de certaines patinoires extérieures. Je vous le dis, pour l'instant, ce n'est que des pourparlers. Nous sommes à travailler sur un plan directeur des parcs et de là, nous pourrions prendre de meilleures décisions et être à l'affût de ce que nous allons faire ou même, changer... Soyez sans crainte, rien ne sera fait sur un coup de tête et nous avons même l'intention de recevoir vos commentaires advenant, et j'ai bien dit, advenant des changements majeurs selon les quartiers respectifs qui pourraient être touchés.

Continuons avec les activités à l'aréna.... La première semaine du 39^e tournoi atome-pee-wee s'est terminée hier soir pour les niveaux atome A, B et C. Les 3 équipes de Coaticook présentes dans chacune des catégories se sont toutes inclinées lors des quarts de finale, mais elles ont tout de même offert de très belles performances. Les équipes qui ont remporté les honneurs sont... le Phoenix 3 de Sherbrooke dans le C, les Jets 1 des Frontières dans le B et les Ailes de Montmagny dans le A en tir de barrage contre les Cantonniers de Magog. Il y a eu environ 1 500 entrées pour cette première semaine de tournoi. Aux niveaux pee-wee eux, débiteront demain, mardi, dès 17 h et le tournoi se clôturera, dimanche le 14 janvier prochain. Allez encourager en grand nombre ces jeunes athlètes.

Voici d'autres dates à retenir pour les prochaines activités qui se dérouleront au centre récréatif Gérard Couillard...

Du 19 au 21 janvier, il y aura la compétition régionale de patin artistique. À ne pas manquer aussi...

Du 25 au 28 janvier, le tournoi intermédiaire

Du 7 au 18 février se déroulera le tournoi bantam-midget

J'aimerais aussi vous spécifier que lors de tous ces événements, il n'y a pas de patin libre à l'aréna les vendredis soir...

Pour terminer, je vous fais l'annonce que le 7 avril prochain à 19 h, il y aura un grand spectacle-bénéfice chevaucher par le CPA de Coaticook lors de leur spectacle de fin de saison. (Soit l'organisation du Patin artistique). Sous le thème de Tapis rouge, les patineurs et patineuses seront accompagnés bénévolement en chanson avec une dizaine de chanteurs, chanteuses locaux. Un spectacle à ne pas manquer... Il se peut même qu'il y ait des patineurs ou patineuses de niveaux national ou international qui seront présents sur la glace. En collaboration avec la Fondation Christian Vachon, 2 \$ par billet vendu et 50 % des profits excédents 3 000 \$ seront redistribués ici même aux jeunes patineurs, patineuses dans le besoin de la MRC de Coaticook. Quelle belle initiative de ce comité organisateur...

C'est tout pour moi M. le Maire

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

5.4 DENIS HÉBERT

Bonsoir, chères concitoyennes et chers concitoyens.
En premier lieu je tiens à vous souhaiter bonne et heureuse année 2018. Je vous souhaite d'abord et avant tout une bonne santé et du bonheur.

Activités à venir au Parc de la gorge de Coaticook
Ce samedi 13 janvier se tiendra la 5^e édition de l'événement Vélo Neige à la Gorge. Les activités débutent dès 9 h. Voici un aperçu du programme :

- Course cross-country du Foyer du sport
- Démonstrations et initiations de snowskate
- Randonnée guidée avec l'équipe pro-rider de Rocky Mountain
- Kiosques gourmands à saveur locale

En après-midi les participants devront descendre une pente abrupte et traverser un immense JUMP. Aussi impressionnant à faire qu'à voir. Pour les détails, consultez le site internet de la Gorge.

Le week-end du 17 et 18 février prochain se tiendra la Fête des neiges au Parc de la Gorge. Le 17 février se tiendra également la Fête de la pêche blanche au parc Découverte nature à Baldwin. Il y aura une foule d'activités pour toute la famille et Acti-Bus fera la navette entre les différents sites pour en profiter au maximum.

Expo Vallée de la Coaticook

Le 13 décembre dernier se tenait l'assemblée générale de la 40^e édition de notre expo. Le volet rodéo a encore été sous la pluie ce qui rend l'expo déficitaire, mais le volet expo du mois d'août fût rentable. Nous sommes présentement à évaluer si le rodéo sera de retour. La prochaine édition de l'Expo de la Vallée se tiendra du 2 au 5 août prochain. Nous tiendrons notre activité Vins et fromages le 24 février prochain à la polyvalente La Frontalière. Cette soirée est une importante source de financement pour l'organisation.

Travaux extérieurs en milieu rural

Dans le budget 2018 que nous avons adopté le mois dernier, le budget global pour l'entretien des routes rurales a été maintenu et même légèrement bonifié afin de maintenir à l'ordre notre réseau routier. Il y a encore quelques projets spéciaux pour 2018, mais nous devons attendre la réponse du ministère des Transports à qui nous avons fait des demandes de subventions. Nous aurons des nouvelles dans les prochains mois.

Merci

5.5 GAÉTAN LABELLE

Bonsoir cher(e) citoyens,

Je vous souhaite à tous une bonne année 2018 que la santé soit présente et que tous vos projets se réalisent.

Je vous annonce la personne qui a gagné le tirage au sort du panier-cadeau de Rue Principale au montant de 2 300 \$, il s'agit de Madame Cinthia Drew. Je tiens à remercier tous les commerces qui ont participé au panier.

Aux mois de décembre dernier, j'ai participé à la cuisine collective organisée par le Centre d'Action bénévole de la MRC Coaticook, ce fut une belle expérience et ça donne un fier coup de main aux gens dans le besoin. Merci à l'équipe du CAB

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

En ce qui concerne la consommation électricité, je demande aux citoyens de porter attention aux messages diffusés par la ville sur Facebook, sur son site WEB ainsi que sur les panneaux électroniques afin de diminuer leur consommation d'électricité surtout par temps de grand froid, merci!

En terminant, un rapport de temps supplémentaire des employé(es) de la ville pour 2017 nous a été présenté et 330 heures de moins que 2016 ont été réalisés, une belle économie, merci!

5.6 GUY JUBINVILLE

Merci Monsieur le Maire et bonne année, santé et prospérité!

Comité sécurité public :

Augmentation salariale de la sureté du Québec qui passe de 1 081 000 \$ à 1 200 000 \$ et le gouvernement rembourse 50% de l'augmentation.

Je vous invite à vous inscrire à Acti-sport pour débiter la nouvelle année du bon pied.

Voici quelques statistiques :

Coaticook toutes collisions confondues :

- 2016/2017 = 112 et 2017/18 = 129

Interventions effectuées :

- Avertissement nautique 2016/17 = 5 et 2017/18 = 25
- Capacités affaiblies 2016/17 = 14 et 2017/18 = 6
- Constats provinciaux 2016/17 = 212 et 2017/18 = 31
- Constats municipaux 2016/17 = 384 et 2017/18 = 482
- Avis de vérification d'un véhicule routier 2016/17 = 44 et 2017/18 = 25
- Circulation 2016/17 = 7 et 2017/18 = 112
- Paix bonne ordre et sécurité public 2016/17 = 33 et 2017/18 = 9
- Nuisance 2016/17 = 7 et 2017/18 = 1
- Assistances 2016/17 = 8 et 2017/18 = 11
- Interventions policières 2016/17 = 113 et 2017/18 = 84

C'est tout pour moi M. le Maire, merci!

6. FINANCES

18-01-34377

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017

RÉSOLUTION 18-01-34377

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de décembre 2017 au montant total de 1 845 150,71 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de décembre 2017 comme suit :

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Fonds administration : 1 321 882,15 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 523 268,56 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de décembre 2017.

18-01-34378

6.3 ADOPTION DES CÉDULES DE VERSEMENTS D'AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉS AUX ORGANISMES DE LOISIRS, DE CULTURES, DE SPORTS, DES PARCS ET DE RUES PRINCIPALES POUR L'ANNÉE 2018

RÉSOLUTION 18-01-34378

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2018 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière de divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs, à la culture, aux sports, aux parcs et à Rues Principales;

CONSIDÉRANT que le trésorier a préparé des cédules d'aides financières pour le versement desdites aides;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter les cédules de versements des aides financières octroyés aux organismes à but non lucratif reliés aux loisirs, à la culture, aux sports, aux parcs et à Rues Principales pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-01-34379

6.4 ORDRE À LA GREFFIÈRE DE PROCÉDER À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR LE NON-PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES

RÉSOLUTION 18-01-34379

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste déposée par la greffière indiquant les immeubles à l'égard desquels les taxes foncières n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU de donner instruction à la greffière d'entreprendre les procédures de vente des immeubles pour lesquels les taxes foncières n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

QUE la vente des immeubles pour non-paiement de taxes se tienne jeudi, le 12 avril 2018 à 10 h, à la salle publique du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de décembre 2017, tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

18-01-34380

7.2 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 213, RUE BELLEVUE

RÉSOLUTION 18-01-34380

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 213, rue Bellevue et désignée comme étant le lot numéro 3 311 082 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser les marges de recul pour la résidence et la remise dans la cour arrière;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 213, rue Bellevue et désignée comme étant le lot numéro 3 311 082 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser les marges de recul pour la résidence et la remise dans la cour arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-01-34381

7.3 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 641, RUE DES MARRONNIERS

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 18-01-34381

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 641, rue des Marronniers et désignée comme étant le lot numéro 4 817 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise permettre une deuxième entrée charretière à la propriété;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 641, rue des Marronniers et désignée comme étant le lot numéro 4 814 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre une deuxième entrée charretière à la propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-01-34382

7.4 NOMINATION DE MADAME MARISE VIENS À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE COATICOOK JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019

RÉSOLUTION 18-01-34382

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2-3-1 et ses amendements, constituant le Comité consultatif d'urbanisme de Coaticook, prévoit que la durée du mandat de chacun des membres formant le comité est de deux ans;

CONSIDÉRANT qu'il y a un siège de vacant sur ledit comité suite au départ d'un membre avant le terme de son mandat;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que madame Marise Viens a signifié son intérêt pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de nommer madame Marise Viens à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook jusqu'au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-01-34383

7.5 DÉLÉGATION DE MONSIEUR VINCENT BROCHU À TITRE DE CONSEILLER POUR LES DOSSIERS RELIÉS À L'ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION 18-01-34383

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook appuie diverses sphères d'activités contribuant de près ou de loin au développement de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'au cours de leur mandat, chacun des membres du conseil occupe un poste distinct propre à une sphère d'activité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite déléguer monsieur Vincent Brochu à titre de conseiller pour les dossiers reliés à l'environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de déléguer monsieur Vincent Brochu à titre de conseiller pour les dossiers reliés à l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

18-01-34384

8.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 500 \$ À L'HARMONIE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 18-01-34384

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2018 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que l'Harmonie de Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que l'Harmonie de Coaticook fête ses 150 ans en 2018 et que l'organisation veut souligner avec divers événements;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 2 500 \$ à l'Harmonie de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

18-01-34385

11.1 AUTORISATION AUX CADRES DES SERVICES EXTÉRIEURS À PROCÉDER AUX APPELS D'OFFRES POUR LEURS DIFFÉRENTS SECTEURS POUR L'ANNÉE 2018

RÉSOLUTION 18-01-34385

CONSIDÉRANT que les cadres des services extérieurs ont besoin de procéder à des appels d'offres pour les besoins de leurs différents services tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que ne peut être adjudgé un contrat qu'après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que ne peut être adjudgé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal local et la publication sur le système électronique SEAO, tout contrat comportant une dépense de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT l'obligation obligeant les municipalités à faire une estimation écrit avant d'aller en appel d'offres pour tout contrat de plus de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook autorise ses cadres des services extérieurs à procéder aux appels d'offres pour les contrats suivants:

Directeur des services extérieurs :

Véhicule électrique (±30 000 \$);
Remplacement camion-grue-tarière (±125 000 \$ usagé ou 350 000 \$ neuf);
Réfection muret St-Paul (±30 000 \$);
Réfection des trottoirs (±75 000 \$).

Chef de division Infrastructures :

Lavage de tronçons égout et/ou pluvial (±25 000 \$);
Installation d'un système de télémétrie - Réservoirs McDuffee, Court et Barnston (±25 000 \$);
Inspections télévisées - Tronçon d'égout et/ou pluvial (±30 000 \$);
Achat et installation d'un rideau flottant - Station d'épuration Baldwin (±35 000 \$);
Fourniture de matériel - Rehaussement de regards, puisards et vannes (±50 000 \$);
Services professionnels pour la confection des plans et devis pour raccordement du puits (±50 000 \$);
Installation d'un trop-plein au poste de pompage Dionne (±200 000 \$);
Construction d'un puits (±200 000 \$);

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Traitement et enlèvement des boues - Usine d'épuration de Coaticook (±250 000 \$);
Raccordements du puits (±300 000 \$);
Réfection sans tranchée des conduites d'égout et d'aqueduc sur Child, entre les rues St-Marc et Michaud (±1 000 000 \$);

Chef de division Hydro-Coaticook :

Fourniture 1 disjoncteur pour poste McDuffee (±40 000 \$);
Achat d'une citerne de 25000 litres pour Génératrice écrêtage (±35 000 \$);
Achat de carburant pour Génératrice écrêtage (±200 000 \$);
Automatisation barrage St-Paul (±70 000 \$);
Transformateurs de différente tension (±75 000 \$);
Ingénierie et matériel réseau fibre optique (±248 000 \$).

Chef de division Voirie :

Pavage type A,B,C (±400 000 \$);
Abat-Poussière (±80 000\$);
Commande de signalisation (signalisation routière et signalisation de sécurité) (±46 000 \$);
Marquage de chaussée ponctuel et continu (pour 1 an seulement) (±50 000 \$);
Remplacement ou installation de ponceaux (±25 000 \$);
Location de machinerie lourde;
Rechargement granulaire (±475 000 \$);
Remplacement ou installation de glissières de sécurité (±21 000 \$);
Achat de ponceaux (±30 000 \$);
Demandes diverses dans le cadre du programme RIRL (service professionnel, laboratoire, travaux, etc.);
Nettoyage de fossés (±40 000 \$);
Restauration des berges (±50 000 \$).

Chef de division parcs, bâtiments et espaces verts :

Aménagement de deux terrains tennis synthétique au parc Shurtleff (±62 000 \$);
Réparation de la clôture d'un terrain de tennis au parc Shurtleff (±30 000 \$);
Remplacement des modules de jeux du parc Laurence (±100 000 \$);
Éclairage des terrains de soccer 1 et 2 (±30 000 \$).

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU :

- D'autoriser les cadres des services extérieurs à procéder aux appels d'offres mentionnés ci-haut pour l'année 2018, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook; ET
- De requérir des cadres des services extérieurs de produire au conseil municipal un estimé écrit détaillant le coût des dépenses encourues pour la réalisation du contrat relatif à ces appels d'offres, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 18-01-34386** 11.2 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-01 AU MONTANT DE 11 400 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉÉVALUATION DE L'ÉTUDE DE SÉCURITÉ DU BARRAGE BELDING

RÉSOLUTION 18-01-34386

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire la réévaluation de l'étude de sécurité de barrage Belding;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour les honoraires professionnels de ladite étude;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Tetra Tech QE inc. au montant de 11 400 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Tetra Tech QE inc.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-01 pour les honoraires professionnels pour la réévaluation de l'étude de sécurité du barrage Belding auprès de la compagnie Tetra Tech QE inc. au montant de 11 400 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18-01-34387** 11.3 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-02 AU MONTANT DE 10 810 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉÉVALUATION DE L'ÉTUDE DE SÉCURITÉ DU BARRAGE ST-PAUL

RÉSOLUTION 18-01-34387

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire la réévaluation de l'étude de sécurité de barrage St-Paul;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour les honoraires professionnels de ladite étude;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Tetra Tech QE inc. au montant de 10 810 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Tetra Tech QE inc.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-02 pour les honoraires professionnels pour la réévaluation de l'étude de sécurité du barrage St-Paul, auprès de la compagnie Tetra Tech QE inc. au montant de 10 810 \$ plus les

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-01-34388

11.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-03 AU MONTANT DE 13 583 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UNE SURFACEUSE POUR LE TRACTEUR NUMÉRO 90

RÉSOLUTION 18-01-34388

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat d'une surfaceuse pour le tracteur numéro 90;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Robert Boileau inc. au montant de 13 583 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Robert Boileau inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-03 pour l'achat d'une surfaceuse pour le tracteur numéro 90 auprès de la compagnie Robert Boileau inc. au montant de 13 583 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affectés – projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-01-34389

11.5 ACHAT D'UN CAMION-GRUE USAGÉ POUR LE PLANTAGE DE POTEAU ÉLECTRIQUE AU MONTANT DE 31 500 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 18-01-34389

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat d'un camion-grue pour le plantage de poteau électrique;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la Ville peut se soustraire au principe d'appel d'offres puisque le fournisseur des biens est une municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef du directeur des services extérieurs concernant ledit achat;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser l'achat d'un camion-grue pour le plantage de poteau électrique, auprès de la Ville de Westmount au montant de 31 500 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-01-34390

11.6 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DES COMPOSANTES D'UNE TARIÈRE SUR LE NOUVEAU CAMION-GRUE, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE WAJAX, AU MONTANT DE 57 750 PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 18-01-34390

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a fait l'achat d'un camion-grue usagé et que celui-ci a besoin de composantes pour l'installation d'une tarière;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la Ville peut se soustraire au principe d'appel d'offres puisque le fournisseur Wajax est le seul en mesure de fournir les matériaux, le matériel ou les services après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics applicable à la municipalité ou lorsque le contrat a pour objet la fourniture de services professionnels visés à l'article 573.3.0.2, dans le territoire du Québec;

CONSIDÉRANT que la compagnie Wajax a déposé une offre de services pour l'achat et l'installation des équipements;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef du directeur des services extérieurs d'accepter la soumission, soit celle de la compagnie Wajax au montant total de 57 750 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter l'offre de services pour l'achat et l'installation des composantes d'une tarière sur le nouveau camion-grue soit celle de la compagnie Wajax au montant de 57 750 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-01-34391

11.7 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR DES TRAVAUX DE MÉCANIQUE, CARROSSERIE ET PEINTURE SUR UN CAMION-GRUE, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE RESTAURATION MGM AU MONTANT DE 37 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 18-01-34391

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour des travaux de mécanique, carrosserie et peinture sur le nouveau camion-grue;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 4 janvier 2018 à 11 h 30 à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue, soit;

FOURNISSEURS	Prix avant taxes
--------------	------------------

Restauration MGM	37 000 \$
------------------	-----------

CONSIDÉRANT la recommandation du chef du directeur des services extérieurs d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Restauration MGM au montant total de 37 000 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour des travaux de mécanique, carrosserie et peinture sur un camion-grue soit celle de la compagnie Restauration MGM au montant de 37 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-01-34392

11.8 PROMESSE DE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL ET SANITAIRE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LES PROPRIÉTAIRES DU LOT 3 310 089 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-01-34392

CONSIDÉRANT qu'un acte de servitude existant publié sous le numéro 59 940 au bureau de la publicité des droits nécessite une modification due à la présence d'un tuyau d'égout sanitaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la modification de l'acte de servitude et d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-01-34393

11.9 MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR ENTAMER LA NÉGOCIATION POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UN PUIS

RÉSOLUTION 18-01-34393

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit procéder à l'acquisition d'une partie de terrain appartenant à Ferme Rédeau pour la construction d'un nouveau puits;

CONSIDÉRANT que la procédure de négociation doit s'enclencher;

CONSIDÉRANT que si les parties ne parviennent pas à s'entendre sur le prix, la Ville peut se prévaloir de son droit et procéder à l'expropriation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU de mandater la direction générale pour débiter la négociation pour l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un puits et advenant le cas où les parties ne parviennent pas à un accord, de mandater le cabinet Monty Sylvestre pour procéder à l'expropriation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

18-01-34394

14.1 ADOPTION POUR L'ANNÉE 2018 DE LA POLITIQUE D'ENCOURAGEMENT À LA CONSTRUCTION

RÉSOLUTION 18-01-34394

CONSIDÉRANT que la politique d'encouragement à la construction de la Ville de Coaticook est échue depuis le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite la renouveler pour l'année 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter la politique d'encouragement à la construction de la Ville de Coaticook pour un autre terme d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, le tout conformément aux documents annexes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, étant entendu que les membres du conseil ont été avisés par les membres de la direction que ces politiques peuvent être contestées par les contribuables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-01-34395

14.2 ADOPTION POUR L'ANNÉE 2018 DE LA POLITIQUE FAMILIALE DE LA VILLE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 18-01-34395

CONSIDÉRANT que la politique familiale de la Ville de Coaticook est échue depuis le 31 décembre 2017;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite la renouveler pour l'année 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter la politique familiale de la Ville de Coaticook pour un autre terme d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, le tout conformément aux documents annexes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, étant entendu que les membres du conseil ont été avisés par les membres de la direction que ces politiques peuvent être contestées par les contribuables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

- AVIS DE MOTION** 15.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 3-2-2 (2018) CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES RÉELLEMENT FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL OU D'UN COMITÉ, FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE COATICOOK ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 3-2-2 (2018)

Avis de motion est donné par le conseiller Gaétan Labelle, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 3-2-2 (2018) concernant le remboursement des dépenses réellement faites par un membre du conseil ou d'un comité, fonctionnaire ou employé pour le compte de la Ville de Coaticook.

Celui-ci a pour objet de régir la façon de procéder pour le remboursement des dépenses réellement faites par un membre du conseil ou d'un comité, fonctionnaire ou employé pour le compte de la Ville de Coaticook.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 3-2-2 (2018), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

- 18-01-34396** 15.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 24-1-19 (2018) DÉLÉGUANT LE POUVOIR DE DÉPENSER ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

RÉSOLUTION 18-01-34396

CONSIDÉRANT qu'une fois le budget pour l'année adopté, l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* prévoit que le conseil doit autoriser chacune des dépenses avant que les fonctionnaires municipaux puissent effectuer les opérations qui en découlent;

CONSIDÉRANT que l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* permet au conseil d'adopter un règlement déléguant à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser les dépenses dites incompressibles et de passer des contrats au nom de la municipalité;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les dépenses dites incompressibles sont des coûts fixes que la municipalité doit assumer soit en raison d'une obligation qu'elle a contractée antérieurement, soit permettre son fonctionnement régulier;

CONSIDÉRANT qu'un tel règlement facilite la gestion et le contrôle budgétaire en réduisant le nombre de résolutions et de certificats de crédits suffisants, en autorisant par une seule opération les dépenses dites incompressibles;

CONSIDÉRANT qu'un tel règlement doit indiquer le champ de compétence auquel s'applique la délégation, les montants dont le fonctionnaire ou l'employé peut autoriser la dépense et les autres conditions auxquelles est faite la délégation;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 24-1-19 (2018) a été remise aux membres du conseil au moins deux jours francs avant la date prévue pour son adoption et que des copies supplémentaires étaient disponibles pour le public à l'assemblée lors de son adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter le règlement 24-1-19 (2018) déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-01-34397

15.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2018) FIXANT À 10 000 000 \$ POUR L'ANNÉE 2018 LE MONTANT MAXIMAL DE DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION 18-01-34397

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1)* autorise les municipalités à fixer annuellement un montant qu'elles peuvent dépenser aux fins de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'il y a avantage pour la municipalité à se prévaloir de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement numéro 29-B-5 (2018) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 29-B-5 (2018) a été remis aux membres du conseil au moins deux jours francs avant la date prévue pour son adoption et que des copies supplémentaires étaient disponibles pour le public à l'assemblée lors de son adoption;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 29-B-5 (2018) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2018 le montant maximal de dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-01-34398

15.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 12-5 RM330-2 (2018) RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE 12-5 RM330-1 (2016) ET AUTRES AMENDEMENTS RELATIFS AU STATIONNEMENT

RÉSOLUTION 18-01-34398

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 415 de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité locale a le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite modifier son règlement existant afin d'interdire le stationnement à certains endroits sur les rues Baldwin, Court et Jeanne-Mance;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 12-5 RM330-2 (2018) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 11 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter le règlement 12-5 RM330-2 (2018) Règlement abrogeant et remplaçant le 12-5 RM330-1 (2016) et autres amendements relatifs au stationnement afin d'interdire le stationnement à certains endroits sur les rues Baldwin, Court et Jeanne-Mance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-01-34399

15.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT 12-5 RM 399 (2018) RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION

RÉSOLUTION 18-01-34399

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est dotée d'un règlement relatif à la circulation et qu'une modification est souhaitable afin d'introduire un sens unique sur la rue Cleveland;

CONSIDÉRANT qu'un avis de dispense de lecture du règlement 12-5 RM399 fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 11 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'adopter le règlement 12-5 RM 399 (2018) règlement relatif à la circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-01-34400

15.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25 (2018) IMPOSANT DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018

RÉSOLUTION 18-01-34400

CONSIDÉRANT que l'article 485 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil municipal peut imposer et prélever annuellement sur les biens-fonds imposables sur le territoire de la municipalité une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prélever les fonds requis pour les dépenses d'administration, de pourvoir aux améliorations et de faire face aux obligations de la Ville de Coaticook pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut percevoir une compensation pour les services d'aqueduc et d'égouts qui peut être différente pour chaque catégorie d'usagers;

CONSIDÉRANT que pour pourvoir au paiement des dépenses en matière d'enlèvement, de transport et de disposition des matières résiduelles, le conseil municipal peut imposer une compensation qui peut être différente pour chaque catégorie d'usagers;

CONSIDÉRANT que la greffière a demandé d'être dispensée de la lecture du règlement numéro 25 (2018) lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient tous présents lors de l'assemblée ordinaire du 11 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil juge à propos d'effectuer la refonte complète de sa réglementation relative aux tarifs imposables pour les biens et services qu'elle rend disponibles à ses citoyens en un nouveau règlement plus complet et intégré;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 25 (2018) imposant des taxes, tarifs et compensation pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 18-01-34401** 15.7 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-61 (2017) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ÉPANDAGE ET STOCKAGE TEMPORAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF) »

RÉSOLUTION 18-01-34401

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications à la réglementation municipale afin de se conformer aux directives gouvernementales en matière d'épandage des matières résiduelles fertilisantes (MRF) ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 11 décembre 2017, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro 6-1-61 (2017) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables à l'épandage et stockage temporaire des matières résiduelles fertilisantes (MRF) », ET

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 18-01-34402** 16.1 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'ACHAT DE TRANSFORMATEURS DE MISE À LA TERRE 26,4 KV POUR LE NOUVEAU POSTE DE DISTRIBUTION D'HYDRO-COATICOOK, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE TRANSFORMATEURS PIONEER AU MONTANT DE 261 400 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 18-01-34402

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'achat de transformateurs de mise à la terre 26,4 kV pour le nouveau poste de distribution d'Hydro-Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 4 janvier 2017 à 11 h à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaire	Prix avant taxes
-----------------	------------------

Transformateurs Pioneer	261 400 \$
BSO Consultant inc.	293 866 \$
Transmag Énergie inc.	299 000 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division Hydro-Coaticook d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Transformateurs Pioneer au montant total de 261 400 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU :

- D'accepter la plus basse soumission conforme pour l'achat de transformateurs de mise à la terre 26,4 kV pour le nouveau poste de distribution d'Hydro-Coaticook, soit celle de la compagnie Transformateurs Pioneer au montant 261 400 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-188 (2016);
ET
- D'accepter les options suivantes :

Option 5 : Traversée haute tension de rechange : 1 x 3 100 \$ = 3 100 \$
Option 7 : Garantie 4 ans supplémentaire : 2 x 3 000 = 6 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

18-01-34403

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 18-01-34403

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook